

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC392

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 59

À l'alinéa 84, après le mot :

« publicitaire »,

insérer le mot :

« hormis des messages d'intérêt général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que La Chaîne parlementaire puisse diversifier ses sources de financement, afin de pouvoir proposer une plus large programmation.